

## LES ACTEURS DOMINANTS DE LA FINANCE MONDIALE PAR RAPPORT AUX PROCESSUS DE PRIVATISATION DES SERVICES EN EAU<sup>1</sup>

Margherita CIERVO

### Résumé

L'article analyse, sur la base des données quantitatives et qualitatives, les intérêts, le pouvoir et le rôle des acteurs de la finance mondiale par rapport aux processus de privatisation des services en eau qui produisent des effets environnementaux, sociaux, économiques et politiques très graves. L'échelle spatiale de leurs actions définit d'un côté, la grande influence exercée par la finance mondiale – d'un point de vue politique (centralisation des décisions et leur imposition à niveau global), économique (réorganisation de l'espace-monde) et culturel (diffusion du concept de l'eau comme un bien économique) – de l'autre côté, la construction d'un réseau global contre la privatisation des services hydriques, pour leur gestion publique et participative, pour la culture de l'eau comme un droit humain. La conception de l'eau comme un bien économique est basée sur la rareté de la ressource qui, toutefois, loin d'être une condition naturelle, dépend du stress hydrique et écologique produit par le système productif et économique dominant. La rareté est le fondement pour la réalisation du profit et, donc, de la privatisation qui concerne, comme on argue dans le texte, un service « produit » en condition de monopole naturel et non de concurrence, avec des effets négatifs même pour les « clients ». L'analyse proposée soulève des questions sur la légitimité du pouvoir et des réflexions de type éthique.

### Mots-clés

approvisionnement en eau, privatisation, finance mondiale, droits de l'homme, développement durable

### Abstract

*The paper scrutinizes the roles, the interests, and the power of the world's financial players regarding the water supply privatization. The author argues that this privatization leads to environmental, social, and economic disasters. Due to the large scale of intervention, the world finance has a strong influence on politics, on economy, and also on culture in spreading the vision of water as an economic good. Concurrently, a world network claims to public and participative water managements and the vision of water as a human right. The « economic good » viewpoint sees the water as scarce resource. The scarcity of water is not a natural fact but the result of the way the world system (miss)uses this resource. Because the scarcity is the base of profit, the private water supply companies make a point of monopolize this resource. The paper underlines the negative effects of the present system and ethically questions its legitimacy.*

### Keywords

*water supply, privatization, world finance, human rights, sustainable development*

## I. INTRODUCTION

L'eau – de plus en plus au centre du débat international – est un bien vital (dont l'accès n'est pas garanti à un quart de la population mondiale) qui est devenu l'élément clé des tensions croissantes à chaque niveau de l'échelle spatiale à cause, surtout, de la marchandisation promue – comme dans le cas des autres biens naturels – par les acteurs de la finance mondiale parmi lesquelles la Banque Mondiale (BM), le Fond Monétaire International (FMI) et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui sont les « seules institutions internationales qui peuvent exercer une réelle autorité

politique mondiale » (Petrella, 2004). Donc, dans ce texte, sur la base des données quantitatives et qualitatives, on analyse le pouvoir et le rôle des acteurs de la finance mondiale par rapport aux processus de privatisation des services en eau qui produisent des effets environnementaux, sociaux, économiques et politiques très graves.

Comme on explique dans le deuxième paragraphe, l'élément qui caractérise le pouvoir des acteurs est l'échelle spatiale d'action qui rend possible : la centralisation des décisions et leur imposition à un niveau global, une « réorganisation » de l'espace-monde et l'universalisation d'une nouvelle « culture » de l'eau

comme un bien économique. L'idée que l'eau peut être considérée comme un bien économique est supportée par le fait que l'eau est de plus en plus une ressource rare (d'un point de vue quantitatif et qualitatif). À ce sujet, on devrait interroger premièrement la raison pour laquelle l'eau est une ressource rare ; si cette rareté constitue une situation naturelle où une cause « produite » et si il y a une relation entre le système dominant et la rareté de la ressource. Dans le troisième paragraphe, on essaie de répondre à ces questions avec la conscience que la rareté est à la base de la production du profit et, donc, des processus de privatisation. Une des raisons parmi les plus mystificatrices de la privatisation concerne la création du marché concurrentiel (au lieu du monopole d'État) et ses bénéfices pour les clients. Comme on argumente dans le quatrième paragraphe, le point est que les services hydriques ne peuvent pas être gérés selon les règles de la concurrence parce que, simplement, ils sont « produits » en condition de monopole naturel. Donc, dans la « meilleure » des hypothèses, il s'agit d'une concurrence entre les oligopoles (les grandes entreprises multinationales) pour acquérir le contrôle monopolistique d'une ressource vitale, qui produit des effets bien différents par rapport aux effets produits dans un marché concurrentiel. Mais qui sont les oligopoles dans le secteur des services en eau ? Et qui contrôle le capital de ces sociétés ? Et encore, quel est le rôle des institutions financières supranationales dans la privatisation des ressources en eau ? Quelles sont les conséquences de leurs politiques financières et de communication par rapport aux modèles économiques, productifs et commerciaux ? Dans le cinquième paragraphe, on analyse les acteurs de la privatisation au niveau global et les relations entre eux et avec les gouvernements, avec attention aux intérêts, aux objectifs et aux pouvoirs exercés. L'analyse proposée soulève des questions sur la légitimité du pouvoir et des réflexions de type éthique.

## II. LA FINANCE MONDIALE ET LE RÉSEAU GLOBAL DE L'EAU

La finance<sup>2</sup> mondiale décide de l'allocation de l'argent entre les usages alternatifs et par conséquent elle intéresse la géographie au moins pour quatre raisons. Elle peut peser sur la relation population-ressources (et la rendre, parfois, insoutenable d'un point de vue environnementale, sociale, économique et politique). Elle peut orienter l'organisation territoriale suivant les logiques, les intérêts et les objectifs des puissants groupes financiers (leurs profits augmentent tandis que les coûts économiques, sociaux et environnementaux retombent sur la population). Elle se distingue par l'instabilité et les risques (caractéristiques structurelles de la production du profit) que génèrent des changements discontinus (c'est-à-dire non graduels), en produisant des stress territoriaux et, donc, des tensions et des conflits (Vallega, 1989). Elle crée des structures de pouvoir qui, dans une première

phase, échappent au contrôle démocratique et, dans une deuxième phase, s'imposent à la démocratie (Petrella, 2008) et se traduisent dans le contrôle et la domination des populations, des territoires et des ressources dans un contexte espace-temps<sup>3</sup> (Raffestin, 1980).

L'échelle spatiale définit la scène sur laquelle les acteurs jouent et, donc, leur niveau de pouvoir et leur capacité à imposer leur vision du monde basée sur une perception fonctionnelle et réductionniste de la nature et des biens communs ; une gestion liée aux intérêts des acteurs dominants et non respectueuse des équilibres écologiques ; un pouvoir centralisé et hiérarchique. C'est la conception sur laquelle se fonde la marchandisation des ressources et des biens communs<sup>4</sup>.

Tout cela génère deux types de réflexions. La première regarde la grande influence exercée par les acteurs de la finance mondiale sur les Pays et les effets destructurants sur les territoires. Ces territoires sont perçus et « gérés » par les agents exogènes dans une logique fonctionnelle de « réorganisation de l'espace-monde », selon un ordre abstrait et des règles du jeu qui deviennent la fin plutôt qu'un moyen d'arriver à une fin. L'influence exercée sur les Pays est le résultat des relations dissymétriques qui génèrent une dépendance économique vis-à-vis des crédits extérieurs, une subordination politique au système dominant et une sujétion culturelle aux images médiatisées (Ciervo, 2007). De cette manière, le pouvoir n'est plus concentré dans un espace physique mais plutôt dans un espace abstrait et non délimité. Par conséquent le centre – c'est-à-dire « le lieu d'où les ordres sont donnés » (Reynaud, 1991, p.45) – n'est plus représenté par les Pays industrialisés (PI) mais par les acteurs de la finance mondiale<sup>5</sup>. La seconde réflexion concerne la gestion des biens communs et des ressources naturelles. En effet, elle est de plus en plus orientée vers les intérêts, les objectifs et la vision de la finance mondiale (banques, multinationaux, organisations supranationales). De cette manière les questions de droit et de politique se transforment en un problème de disponibilité de capitaux, de technologies et de *know how*<sup>6</sup>.

Donc, à n'importe quel niveau de l'échelle spatiale, l'économie et la politique sont influencées et contrôlées – directement et indirectement – par la finance mondiale ; et le pouvoir, la dissymétrie de sa « distribution » et son exercice peuvent constituer des clés de lecture intéressantes des processus de privatisation des ressources naturelles.

Ce mécanisme est bien inquiétant quand il concerne les ressources fondamentales pour la vie, avant tout l'eau. Ceux qui contrôlent l'eau sont ceux qui contrôlent l'accès à la vie<sup>7</sup>.

C'est la raison pour laquelle, les processus de privatisation mis au point par les acteurs dominants de la finance mondiale ont souvent généré des résistances et les effets soulèvent – partout dans le monde entier et à chaque degré de l'échelle spatiale – des protestations et des conflits<sup>8</sup>, mais aussi des tentatives de remunicipa-

lisation des services en eau<sup>9</sup>. Tout cela est à la base de la construction d'un réseau global pour la diffusion du concept de l'eau et des politiques de l'eau comme bien commun.

Ce dernier concept, développé lors de plusieurs événements, a trouvé un premier point de référence culturelle et programmatique dans le Manifeste du Contrat Mondial de l'Eau, édité en 1997 par un comité international dirigé par l'ex-président du Portugal Mario Soares et le professeur Riccardo Petrella (1998). L'approche du Manifeste à la thématique de l'eau n'est plus seulement « environnementale » (c'est-à-dire la défense de l'eau de la surexploitation et de la pollution) mais elle est basée sur le droit (c'est-à-dire la défense du droit à l'eau)<sup>10</sup>. Le réseau global a encouragé la création et/ou la structuration des réseaux à l'échelle continentale<sup>11</sup> et à l'échelle nationale, afin d'intensifier la copartage d'expériences, l'exploration d'alternatives, le développement et la coordination des campagnes, la réalisation des politiques communes, la promotion de la souveraineté populaire et de la participation des citoyens à la gestion de l'eau. Tout cela devient possible quand la population commence à connaître et à exercer son pouvoir en se transformant d'acteur paradigmatique – c'est-à-dire sans finalités collectives – en acteur syntagmatique – ou bien caractérisé par le fait de travailler dans un but commun.

Le réseau global de l'eau (figure 1, t1) s'est répandu – dans la mesure où des noyaux nouveaux (à chaque degré de l'échelle spatiale) ont été annexés, les connexions sont augmentées (t2) et d'autres réseaux (de type institutionnel, associatif, religieux) ont été créés – jusqu'à produire ce qui ressemble à un tissu à trame épaisse (t3), capable de réaliser des initiatives unitaires et organiques.

L'opposition aux processus de privatisation a soulevé la question du pouvoir et de la démocratie<sup>12</sup>, de la justice et des droits, de l'écologie et de la solidarité, en faisant émerger une question de base : qui reçoit les bénéfices et qui paye les coûts de ce système ?

Après les privatisations des années 1990, il semble qu'il y a une inversion de tendance qui, sur la base de la pression populaire, a porté des Pays à institutionnaliser par la loi le droit à l'eau et la gestion publique des services hydriques<sup>13</sup>. En 2006, le Parlement européen, à l'occasion du 4<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau, a émis une résolution afin de demander à l'Union Européenne et aux États membres de proposer, sous l'égide des Nations Unies, l'élaboration d'un traité international pour la reconnaissance du droit universel à l'eau potable et de la gestion démocratique et participative.

Tout cela pourrait constituer le début d'un changement structurel du système politique, économique et financier et, plus profondément, d'un changement de paradigme, c'est-à-dire de la vision et des valeurs, au niveau global.

À cet égard le Mémorandum pour un Protocole sur l'Eau - promu par le World Political Forum (WPF) et l'Institut Européen de Recherche sur les Politiques de l'Eau (IERPE) pendant une Conférence au Parlement Européen en février 2009<sup>14</sup> - propose un « *nouveau paradigme politique mondial de l'eau* » (partie B.1) basé, parmi d'autres choses, sur le principe de la « centralité de l'économie sociale qui valorise la richesse collective et les biens communs par une finance publique conçue pour, effectivement, couvrir les coûts relatifs au droit à l'eau potable et à l'assainissement, conjointement à une tarification du service hydrique favorisant une utilisation juste et durable » [...].

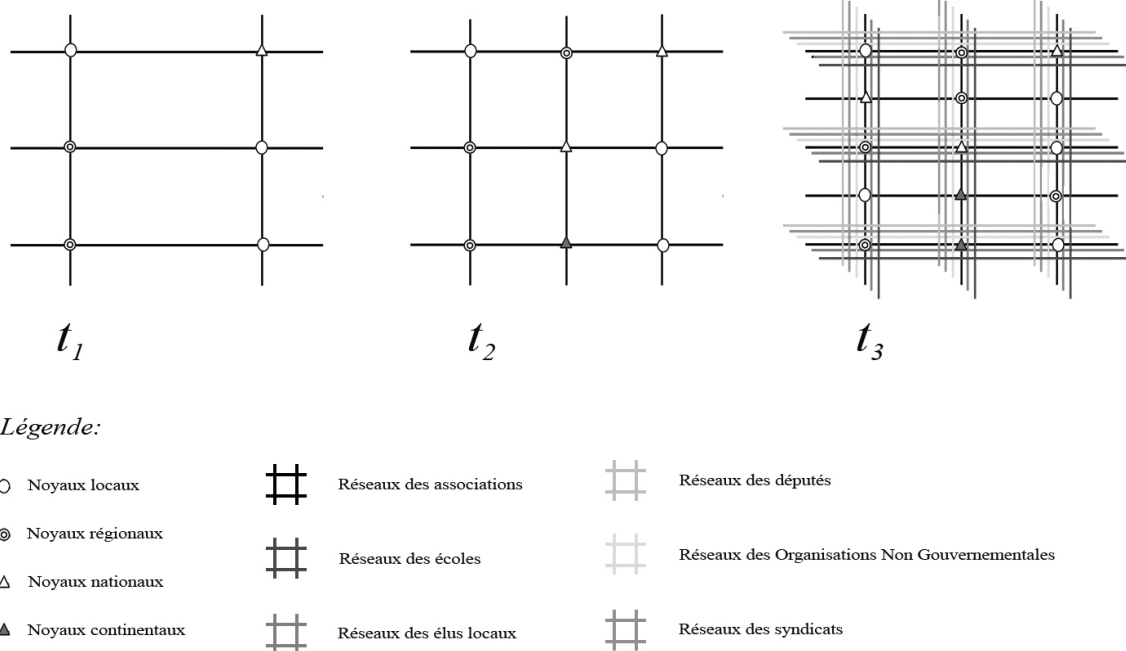


Figure 1. Schématisation de l'évolution du réseau global à support de l'eau comme bien commun

En ce qui concerne les acteurs de la finance mondiale le Protocole établit qu'ils ne doivent pas avoir un « rôle d'élaboration et de décision politique, de choix en matière de définition des objectifs et des priorités de la politique de l'eau, de son allocation et de ses usages » en évoquant et en confirmant que, dans les démocraties représentatives, ce rôle est « éminemment public et il appartient aux institutions et aux pouvoirs publics démocratiquement élus ».

Dans les buts du Protocole (partie C.1) il y a l'idée de « développer une gestion publique participative et financièrement saine de l'eau, fondée sur le partage et les usages durables et responsables de la ressource disponible, permettant d'assurer la sécurité des approvisionnements et prévenir, et le cas échéant résoudre, les conflits » et de « promouvoir une gestion financière efficace et transparente des entreprises des services hydriques en limitant le recours au financement par les marchés de capitaux privés, en favorisant le recours au financement public local et aux formes nouvelles d'intervention de la finance sociale, coopérative et solidaire ».

À ce point, il est évident qu'au système basé sur les priorités du marché et les spéculations financières s'oppose nettement un système fondé sur les droits humains et sur le respect des cycles écologiques. De cette façon, aux structures de pouvoir, centralisées et hiérarchiques, s'opposent les systèmes démocratiques ; aux relations de domination s'opposent les processus de participation ; aux mécanismes de concurrence s'opposent les initiatives de coopération ; aux intérêts des puissants groupes financiers s'opposent les exigences des populations dans leur ensemble ; à la perception réductionniste de l'eau et de la nature s'oppose une vision holistique ; à une approche technique et « neutre » s'oppose une approche politique ; aux images de puissance et de richesse s'opposent des idées de justice et de solidarité ; à la marchandisation des biens communs s'oppose leur copartage et leur gestion basée sur le sens de responsabilité.

L'enjeu, donc, est beaucoup plus profond qu'il n'en a l'air : non « seulement » le contrôle d'une ressource vitale, mais l'exercice de la souveraineté sur les territoires entre les acteurs dominants au niveau global et la volonté des peuples. Cette dernière, comme Saskia Sassen (1998, p. 20) affirme, est « la condition de légitimité politique pour les gouvernements ».

### III. L'EAU : RESSOURCE<sup>15</sup> RARE ET BIEN ÉCONOMIQUE ?

La rareté représente le fondement pour la réalisation du profit. Dans le cas de l'eau potable, la rareté souvent ne dépend pas de la disponibilité physique de la ressource mais de l'absence des infrastructures, des équipements et/ou des techniques de potabilisation. Les Pays avec la diffusion la plus grande des services hydriques sont les PI ; à l'échelle régionale, les zones urbaines sont privilégiées par rapport aux zones rurales, et à l'échelle urbaine

le centre par rapport aux périphéries<sup>16</sup> (surtout dans les Pays *dit* « en développement »<sup>17</sup>, PdED).

En général, on peut affirmer que la rareté n'est pas une condition naturelle mais plutôt le produit des cultures (Shiva, 2003) et le résultat d'une construction sociale qui est devenu le moteur de la production économique<sup>18</sup> (Yapa, 2003).

En effet, on doit constater que la rareté est de plus en plus la conséquence du stress hydrique, c'est-à-dire d'une pression très forte sur le cycle hydrologique. Cette pression peut être de type quantitatif (quand les prélèvements dépassent la capacité de régénération) et/ou de type qualitatif (quand la ressource est détériorée d'un point de vue biologique, chimique et/ou thermique) avec des effets négatifs pour l'écosystème et pour les usagers.

Le stress hydrique peut être causé par les activités domestiques (déchets, détergents), agricoles et zootechniques (fertilisants, pesticides, purins) et industrielles (substances chimiques et toxiques) et, donc, il dépend des changements des systèmes productifs<sup>19</sup>, des consommations (même alimentaires) et des styles de vie répandus partout dans le monde depuis la révolution industrielle (avec une accélération très forte après la seconde guerre mondiale). Le stress hydrique dépend même de la politique qui a permis une utilisation de l'eau en quantité supérieure à celle disponible<sup>20</sup>.

La demande croissante en ressources hydriques a encouragé les politiques à augmenter l'offre par la construction des barrages, le détournement des fleuves, la surexploitation des nappes phréatiques et des lacs et le dessalement de l'eau de mer. Dans cette phase, le stress hydrique se change en stress écologique parce que la pression sur le cycle de l'eau se transforme en pression sur la « maison » (*oikos*), c'est-à-dire sur le système terre dans son ensemble, en bouleversant même la géographie<sup>21</sup>. Le stress hydrique et le stress écologique, produits par le système productif et économique dominant, ont rendu l'eau propre une ressource rare.

Cependant, au niveau international l'accent a été mis plusieurs fois sur la pénurie en eau mais sans référence aux causes. Par exemple, le huitième Congrès International de l'Eau organisé en 1994 par l'Association Internationale des Ressources en Eau (AIRE)<sup>22</sup>, définissait la pénurie en eau comme la problématique prédominante des générations futures et une menace terrible pour la paix et le développement. Il soulignait la nécessité de créer un nouveau paradigme pour la gestion des ressources hydriques qui reconnaît l'eau comme un bien économique (Abu-Zeid, 1997).

La conséquence de tout cela a été que l'eau, comme ressource rare et « économique », est devenue l'affaire la plus grande du siècle. Selon la revue « Fortune », déjà au début du millénaire, les profits annuels de l'industrie de l'eau représentaient presque 40% des profits du secteur pétrolier et étaient plus hauts que ceux du secteur pharmaceutique (Barlow, Clarke, 2002).

Les grandes sociétés (déjà cotées en bourse), avec le

support des organismes supranationaux, comme la BM et le FMI, exercent une pression très forte sur les gouvernements pour la création des marchés de services hydriques et leur ouverture au secteur privé. De cette façon, l'intérêt privé et le profit deviennent les raisons de la gestion d'un bien vital avec des effets graves pour les plus pauvres qui supportent les coûts socio-économiques et environnementaux<sup>23</sup>. Ainsi, la logique du pouvoir et du capital prévalent sur le bon sens. À cet égard, le titre du Rapport du PNUD 2006 est très indicatif « Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau ». Ce Rapport affirme que « la pénurie au centre de la crise mondiale de l'eau trouve ses origines dans le pouvoir, la pauvreté et les inégalités, non dans la disponibilité physique » (p. 2), que « dans de nombreuses sociétés, l'eau est synonyme de pouvoir et les inégalités en matière de pouvoir peuvent entraîner d'importants déséquilibres dans l'accès à l'eau » (p. 15) et que « les relations de pouvoir jouent un rôle prépondérant pour déterminer celui qui peut accéder à l'eau et à quelles conditions » (p. 173).

#### IV. LA PRIVATISATION DES SERVICES EN EAU

Il est important de commencer ce paragraphe en évoquant qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, en Europe et aux États-Unis, les services hydriques étaient fournis par des sociétés privées à des nantis, avec des effets graves pour la population d'un point de vue sanitaire et socio-économique. Dans le but de faire face à cette situation, de garantir l'accès à l'eau salubre à tout le monde et d'enrayer les épidémies – augmentées après

les processus d'industrialisation et d'urbanisation – à la fin de 1800 les acteurs privés ont été remplacés par le secteur public<sup>24</sup>. Ainsi, soit dans les PI soit dans les PdED, jusqu'à 1996, les services en eau ont été gérés principalement par les autorités publiques, à l'exception de la France, du Royaume-Uni et du Chili. Toutefois, il faut dire que la gestion publique n'a pas été toujours à la hauteur de sa tâche.

Aujourd'hui le mot « privatisation » se réfère non seulement à la vente des systèmes en eau aux firmes privées (le cas du Royaume-Uni), mais aussi à la concession à long terme des droits d'exploitation sur les ressources et des permissions exclusives (le soi-disant modèle français), et à la transformation des entreprises ou des agences publiques en sociétés de droit privé (à actionnariat public<sup>25</sup>, privé ou mixte). La privatisation, donc, peut être conçue soit comme coopération entre le secteur public et celui privé<sup>26</sup> (*Public Private Partnership*, PPP), soit comme participation du secteur privé (*Private Sector Participation*, PSP). Elle peut être développée par plusieurs options élaborées par la BM (tableau 1) et assemblées en deux groupes : le premier caractérisé par la propriété publique (contrat de service, contrat de gestion, affermage et concession), le second caractérisé par le transfert de la propriété (partial ou total, en manière définitive ou temporaire) aux firmes privées (*Build Own Operate Transfer*, *Reverse BOOT*, société mixte et vente). Les options, même en combinaison entre elles, sont utilisées sur la base des caractéristiques techniques, financières et institutionnelles du système de gestion en eau, et de la situation politique, juridique et culturelle du Pays dans lequel on veut privatiser, afin de surmonter et/ou enlever les obstacles principaux à la participation des entreprises privées.

Tableau 1. Options pour la participation du secteur privé

Options	Caractéristiques	Propriété	Financement	Gestion
<b>Contrat de service</b>	La responsabilité des acteurs privés ne concerne que les services contractés	Publique	Public	Publique et pour une part privée
<b>Contrat de gestion</b>	La responsabilité des acteurs privés ne concerne que le système à sa charge	Publique	Public	Privée
<b>Affermage</b>	L'acteur privé n'est responsable que pour une certaine période	Publique	Public	Privée
<b>Concession</b>	Le concessionnaire est responsable des services et des investissements	Publique	Privé	Privée
<b>BOOT</b>	L'acteur privé est responsable du système qui, après une période, retourne au public	Avant privée, après publique	Privé	Privée
<b>Reverse BOOT</b>	Les équipements sont financés par le public, et après rachetés par les acteurs privés	Avant publique, après privée	Public	Privée
<b>Société mixte</b>	Utilisée au début de la réforme du secteur	Privée et publique	Privé et public	Privée et publique
<b>Vente</b>	Utilisée pour accroître les entrées publiques	Privée	Privé	Privée

Source : BM (1995, pp. 13-26) ; PNUD (2006, p. 91).

Il faut souligner que les services hydriques sont un bien « produit » en condition de monopole naturel<sup>27</sup>, caractérisé par des coûts fixes très hauts pour les infrastructures et les implantations, les économies d'échelle et l'exclusivité territoriale (c'est-à-dire l'absence de menaces compétitives)<sup>28</sup>. Les services en eau, donc, ne peuvent pas être sujets aux règles du marché concurrentiel (caractérisé par la présence d'un grand nombre d'offres parmi lesquels les clients peuvent choisir). Toutefois, ils peuvent être objet de la concurrence par les grandes entreprises privées qui rivalisent pour l'adjudication de la concession en exclusive pour une durée limitée et renouvelable. Cela signifie l'acquisition de part d'un acteur privé d'un monopole naturel et d'un secteur vital et stratégique pour la production, le bien-être individuel et collectif<sup>29</sup>. La concurrence « pour le marché », comme les faits le démontrent, se traduit par une course à la réduction des coûts de gestion qui se traduit, à la fois, dans la précarisation et la diminution de la sûreté dans le travail, par une aggravation de la qualité et de la diffusion du service, par une baisse des pratiques de protection environnementale.

Un autre aspect à envisager est la règle de la maximisation du profit – synthétisée par l'équation suivante :  $P = E - C$  (profit = entrées - coûts) – qui détermine le fait que l'entreprise produira les services seulement s'il y a une convenance économique, c'est-à-dire si les entrées sont supérieures aux coûts. En cas contraire, l'entreprise privée n'a aucun intérêt à fournir le service. Ce mécanisme incite d'une part à encourager les consommations ou à augmenter les prix, d'autre part à réduire les coûts de gestion avec désavantage pour les usagers à revenu plus bas, pour ceux qui habitent en zones isolées ou « non importantes » d'un point de vue démographique. Donc, en cas de monopole naturel géré par des sociétés privées il n'est pas possible de garantir ni l'équité (soit spatiale soit sociale) ni la réduction des consommations.

Tout cela comporte le fait que la privatisation des services en eau produit des effets très importants d'un point de vue socio-économique<sup>30</sup> (augmentation des tarifs<sup>31</sup>, baisse des coûts de gestion et des investissements, aggravation de la qualité du service, coupe du service pour les usagers insolubles<sup>32</sup>), politique (diminution de la souveraineté administrative<sup>33</sup>) et, dans les PdED, avec référence à la

sphère des droits humains<sup>34</sup> (à cause des violations directes et indirectes). Selon le PNUD (2006, p. 10) « De l'Argentine à la Bolivie et des Philippines aux États-Unis, la conviction selon laquelle le secteur privé détient la formule magique pour engendrer l'équité et l'efficacité nécessaires à l'accélération du progrès en matière d'eau pour tous a démontré qu'elle était hors de propos ».

## V. LES ACTEURS GLOBAUX DE LA PRIVATISATION DES SERVICES EN EAU

### A. Les institutions supranationales et les financements

Les institutions supranationales, comme la BM et le FMI, créées en 1944 par les Accords de Bretton Woods, jouent aujourd'hui un rôle de première importance pour la promotion du développement économique et du secteur privé, y compris la création du marché des services en eau. Elles conditionnent les financements à la libéralisation des services et à la déréglementation du secteur. À ces institutions, il faut ajouter l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS). Il s'agit d'un accord multilatéral (faisant partie de l'OMC) qui règle à l'échelle mondiale la libéralisation des services commerciaux (y compris les services hydriques gérés par les sociétés de droit privé) et qui a pour but d'éliminer les freins « non nécessaires » au commerce, y compris les « obstacles » normatifs.

**La Banque Mondiale**<sup>35</sup>. La BM est soutenue par les PI, les entreprises multinationales, les fondations privées et des organisations internationales. Elle est dotée d'un capital qui appartient de façon variable à ses 186 Pays membres et tire ses ressources sur les marchés des capitaux mondiaux. C'est la raison pour laquelle la BM ne peut que rencontrer les intérêts de ses financeurs (les plus grands) même par rapport aux politiques de développement pour les Pays « pauvres »<sup>36</sup> (figure 2). En effet, le pouvoir décisif (de vote) est directement proportionnel au capital versé, cela veut dire que ces organismes répondent à des logiques déséquilibrées, à la faveur des grands donateurs et selon une logique d'exclusion des « bénéficiaires » (Boggio, Dematteis, 2002, p. 71).

Selon la BM (2002), la privatisation est une chance pour les gouvernements d'améliorer l'efficacité et la transparence, de trouver des financements pour les investissements, de promouvoir la compétition, au-delà d'une possibilité de réduire les coûts et d'appliquer des tarifs « proportionnels » à un service meilleur<sup>37</sup>. Toutefois, cela contribue à la formation des idées fausses sur la capacité de gestion des entreprises soit publiques soit privées qui, souvent, ne correspondent pas à la réalité<sup>38</sup>.

La BM encourage les processus de privatisation et exerce son pouvoir soit en intervenant sur la relation population-ressources, sur l'organisation territoriale et sur les politiques nationales, soit en répandant des concepts<sup>39</sup> par lesquels elle véhicule (et essaye d'imposer) sa vision. Tout cela se réalise par les financements accordés aux infrastructures et aux

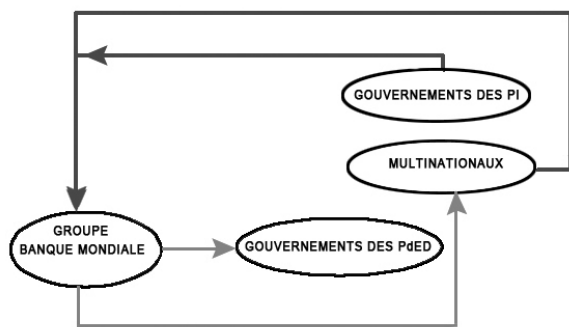


Figure 2. Schématisation synthétique du circuit financier du Groupe Banque Mondiale

projets hydriques (pour l'eau potable, l'irrigation et l'hydroélectricité) ; par la consultation et la promotion de structures légales, financières et régulatrices dans le but d'ouvrir au secteur privé ; par la création de la « culture » de l'eau comme un besoin et un bien économique.

En ce qui concerne le premier aspect, la BM en 1990

a promu beaucoup de projets et, par la Stratégie 2003, a dupliqué les prêts accordés (tableau 2). Aujourd'hui, en effet, la BM est la principale source extérieure de financement, avec un engagement de 20 milliards de dollars (USD) sur les projets en eau dans plus de 100 Pays ([www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)).

Ces financements, souvent, ne soutiennent pas

**Tableau 2.** Prêts accordés ou engagés par la BM au secteur en eau (2000, 2007)

Secteurs en eau financés	Prêts annuels accordés (millions USD)		Prêts engagés (millions USD)
	2000-2003	2004-2007	2007
Approvisionnement en eau et dépuración	1000	1800	3800
Irrigation	260	800	900
Gestion des ressources hydrauliques	270	550	800
Production hydroélectrique	215	332	500
<i>Total des prêts annuels</i>	<i>1745</i>	<i>3482</i>	<i>6000</i>

Source : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

l'économie locale. Il faut penser, en général, que : les techniciens sont étrangers, les machines et les appareils sont acquis à l'extérieur ; les travaux sont attribués aux sociétés multinationales dans lesquelles les entreprises nationales des PdED ont une participation minimale ; les multinationales bénéficient de facilitations fiscales, sont exonérées du paiement des impôts, peuvent exporter leurs profits ou les déposer dans des paradis fiscaux. De plus, puisque rien n'est « neutre » – y compris la technologie (qui détermine les instruments pour satisfaire les besoins) et le système organisateur (comme une structure relationnelle) – ce qui signifie que même les investissements pour les infrastructures et les projets, loin d'être eux-mêmes neutres, contribuent à orienter la politique économique des Pays. En effet, ils soutiennent des secteurs ou des acteurs au détriment d'autres (en générant des disparités considérables dans la population) et ils encouragent l'économie de marché et le modèle de développement des PI (Gould, 1998).

Par exemple, les financements pour l'irrigation supportent souvent les monocultures d'exportation, ils favorisent les grandes entreprises et l'oligarchie nationale « modernisatrice » au lieu de soutenir les paysans. Ainsi, ils contribuent à transformer l'agriculture dans une activité productive de capital qui génère des changements très négatifs d'un point de vue écologique<sup>40</sup>, socio-économique (perte des moyens de subsistance), politique et territorial (mutation des structures sociales), sanitaire (maladies causées par les pesticides et par l'utilisation d'autres produits toxiques). Ces effets retombent sur les petits agriculteurs, sur les paysans et les indigènes qui sont contraints à émigrer dans les grandes villes à la recherche d'un travail ou, comme alternative, à être exploités par les grandes entreprises de l'agrobusiness. De plus, bien que les cultures irrigables donnent moins de nourriture par rapport aux cultures qui n'utilisent que les eaux pluviales<sup>41</sup>, les financements supportent les techniques modernes

d'irrigation (les canaux et les pompes de drainage) en provoquant l'abandon des systèmes traditionnels d'approvisionnement comme ceux de la récolte de l'eau de la pluie<sup>42</sup>.

D'une manière analogue, le développement du secteur hydroélectrique est souvent au bénéfice des grandes industries, au-delà du fait d'être responsable des graves altérations écologiques. Le Rapport de la Commission Mondiale des Grands Barrages<sup>43</sup> (CMB, 2000) affirme qu'elles ont souvent produit un coût inacceptable d'un point de vue social (délocalisation des communautés, absence d'équité dans la distribution des bénéfices), économique (excès dans les coûts de construction et de fonctionnement, retards dans la réalisation), écologique (altération de l'équilibre écologique et hydromorphologique, perte irréversible des espèces et des écosystèmes) et des droits humains (imposition aux populations *manu militari*). Même dans ce cas, les coûts retombent sur les plus pauvres, les communautés indigènes et les autres groupes vulnérables, amorçant des processus très dangereux d'appauvrissement et d'injustice sociale<sup>44</sup>.

La deuxième typologie de financement concerne soit la consultation et la promotion de structures juridiques, financières et administratives pour l'ouverture au secteur privé, soit la négociation du personnel dans les positions clés à l'intérieur des appareils d'État<sup>45</sup>. Par cette typologie de financement les acteurs de la finance mondiale peuvent accéder aux informations de haute valeur politique et influencer sur les décisions gouvernementales, en exerçant un contrôle direct sur l'apparat institutionnel, c'est-à-dire sur la matrice organisatrice.

L'engagement de la BM quant à la diffusion du concept de l'eau comme besoin et bien économique<sup>46</sup> et de la « culture » de la gestion privée se réalise par le financement des campagnes de communication stratégique, des projets comme le Conseil Mondial de l'Eau<sup>47</sup> – organisation consacrée aux politiques mondiales de l'eau – et des

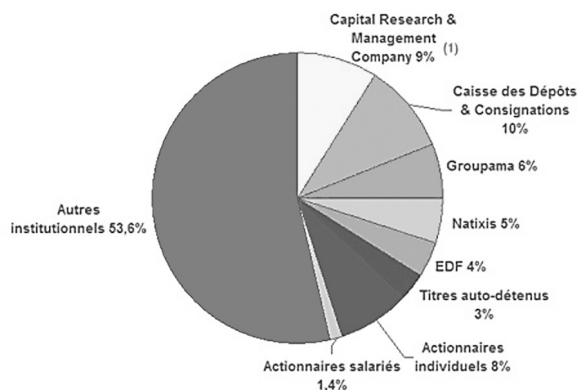
programmes de partenariat public-privé<sup>48</sup>. Le Conseil Mondial de l'Eau<sup>49</sup>, depuis 1997, organise tous les trois ans un Forum Mondial de l'Eau<sup>50</sup> avec l'idée de répandre la « nouvelle » vision de la ressource<sup>51</sup>, afin de réaliser un changement culturel d'une certaine importance<sup>52</sup>, en reconsidérant que l'eau a été vue au cours de l'histoire humaine comme un bien commun, un droit inaliénable et, dans beaucoup de cas, un don de Dieu<sup>53</sup>.

**Le Fond Monétaire International.** Le FMI – dont les politiques dépendent des actionnaires principaux<sup>54</sup> – offre des prêts pour les infrastructures, pour soutenir les exportations, pour la création d'institutions bureaucratiques ou pour faciliter le remboursement des dettes. Au 31 mars 2008, le FMI avait des fonds pour le crédit de 209,5 milliards USD et des prêts courants de 16,1 milliards USD partagés entre 64 Pays, dont 6,5 milliards USD (à 56 Pays) soumis à conditionnalité ([www.inf.org](http://www.inf.org)).

La condition indispensable à la concession des prêts est au suivi des programmes d'ajustement structurel. Ce sont des dispositions macroéconomiques estimées nécessaires afin d'obtenir la confiance des investisseurs privés et de « préparer » les économies nationales à l'intégration dans l'économie mondiale. Ces programmes prévoient d'un côté, l'amélioration des bilans publics, le rééquilibrage des déficits, l'ouverture au commerce international ; de l'autre côté, des réductions des dépenses publiques et la réforme en sens libéral des secteurs fondamentaux et stratégiques

comme l'eau et l'énergie. De cette façon même, le FMI influence fortement la politique économique des gouvernements des PdED.

D'ailleurs, les coupes dans les dépenses publiques ne permettent pas aux gouvernements d'investir dans les services de base. Ce mécanisme est plus fort dans les Pays très endettés qui, afin d'obtenir la rémission d'une part de la dette, sont obligés d'octroyer une concession pluridécennale aux sociétés privées pour la gestion des systèmes hydriques. À cet égard, le FMI en 2000 a renouvelé 40 prêts et, pour 12 d'entre eux, il a exigé la privatisation (partielle ou totale) des services en eau et l'élimination des subsides (Polaris Institute, 2003). Un cas éclatant est représenté par la Tanzanie, un Pays parmi les plus endettés au monde (7,5 milliards USD, plus de 60% du Produit Interne Brut, PIB), qui a presque un tiers de la population sans accès à l'eau salubre (40% des enfants moins âgés de 5 ans ont des maladies causées par l'eau malsaine). En 2003, la Tanzanie a été obligée par le FMI de privatiser ses services en eau. La société multinationale City Water, afin d'obtenir la concession pour la gestion du service, a investi quelque 102 millions USD (dont seulement 5 donnés directement) en recevant même des facilitations fiscales pour six ans. Les effets ont été négatifs soit pour ceux qui n'étaient pas connectés au réseau, soit pour ceux qui bénéficiaient du service. Dans le premier cas, la situation n'était pas changée à cause de l'absence des investissements réels, dans le second cas, les



(1) Après prise en compte de la totalité des entités de Capital Research

Figure 3. Structure du capital de la Veoli Environnement au 31/12/2008

Source : [www.veolia-finance.com](http://www.veolia-finance.com)

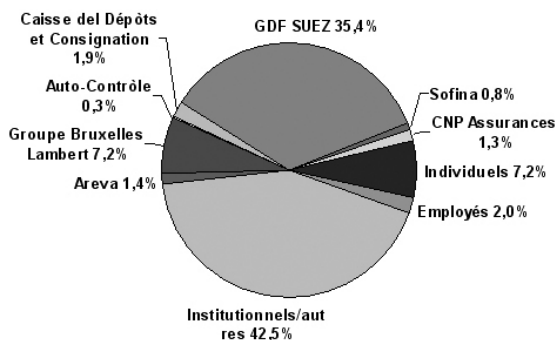


Figure 4. Structure du capital de la Suez Environnement au 31/12/2008

Source : [www.suez-environment.fr](http://www.suez-environment.fr)



usagers ont vu augmenter le prix du service, en aggravant leur situation socio-économique et sanitaire (www.crbm.org; www.peacelink.it).

### B. Les entreprises multinationales et le pouvoir économique

Le premier aspect à souligner est le contrôle exercé sur le capital des sociétés de services en eau par les acteurs de la finance mondiale (figures 3 et 4) : sociétés de services bancaires, financiers et d'assurance, au-delà des sociétés du secteur de l'énergie, y compris nucléaire (EDF, GDF Suez, Areva).

Les acteurs de la finance mondiale investissent dans le secteur hydrique parce qu'ils ont bien compris que l'eau est une ressource stratégique et fondamentale plus que le pétrole, et que dans le futur, elle aura de plus en plus un énorme poids sur l'économie mondiale. Ainsi, les politiques de gestion des services hydriques sont subordonnées aux intérêts de ces sociétés et aux logiques financières privilégiant la rentabilité à court terme plutôt que le succès industriel à moyen-long terme. De cette façon, l'esprit de « spéculation » se transfère même à la gestion d'un bien vital comme l'eau. On peut affirmer que si « l'homme est la nature prenant conscience d'elle-même » (Reclus, 1908), les sociétés de capital sont des sujets abstraits, sans âme et sans conscience, qui vivent de vie propre. Un cas emblématique est celui de Thames Water, la plus grande compagnie des services en eau du Royaume-Uni, née comme une entreprise publique, privatisée en 1989 et,

successivement, vendue, en 2001 à la RWE (le deuxième plus grand producteur d'électricité de l'Allemagne), et en 2006 à la Kemble Water Ltd<sup>55</sup> – une société contrôlée par Maquarie Group Ltd (avant Macquarie Bank Ltd)<sup>56</sup>, un fournisseur global des services bancaires, financiers, de consultation, de gestion des fonds et des investissements. Selon Maquarie, l'achat de Thames Water a représenté une stratégie financière d'investissement dans un secteur très rentable avec une forte tendance à la croissance, dans le but d'augmenter les profits du groupe (www.thameswater.co.uk).

D'ailleurs, déjà en 2000, la banque suisse Pictet (siège à Luxembourg) a créé le premier fond international d'investissement (Pictet Funds Water) en actions des sociétés du secteur en eau. Le fond a un actif de 2 milliards d'euros (€) et un portefeuille de 150 titres dont la plupart appartiennent à Veolia Environnement (6,2%), à Suez (5,4%), à Severn Trent (4,8%), à Nestlé (4,3%) et à ITT (4,1%) (www.pictet.com). Récemment d'autres fonds d'investissements (suisses, étasuniens, canadiens, belges et italiens) ont été créés. Ils ont un niveau de profit garanti de 90% (Lembo, 2007).

Les premières entreprises multinationales du secteur au niveau mondial sont françaises (tableau 3) : Veolia Eau (groupe Veolia présent dans 60 Pays<sup>57</sup>), la Lyonnaise des Eaux (groupe Suez Environnement présent dans 120 Pays) et Saur. Veolia et Suez ont une histoire de presque 150 ans, elles sont cotées en bourse et sont présentes dans plusieurs secteurs (services en eau, déchets, énergie et transport).

Le pouvoir des entreprises multinationales est fondé sur

**Tableau 3.** Tableau synoptique comparatif entre les trois premières entreprises multinationales du secteur en eau (2008)

	<b>Veolia</b>	<b>Suez Environnement</b>	<b>Saur</b>
<b>Historique (dates principales)</b>	1853 - Compagnie Général des Eaux 1998 – CGE à Vivendi 1999 - Vivendi Environnement (Vivendi Water) 2003 - Vivendi Env. → Veolia Env. 2005 - Veolia.	1880 - Lyonnaise des Eaux 1919 - SITA, filiale déchets 1939 - Degremont, filiale 1997 - Lyonnaise des Eaux + Compagnie de Suez → Suez Lyonnaise des Eaux 2001 - Lyonnaise des Eaux	1933 – Saur 1960 - Sodeci, filiale ivoirienne 1970 - Sterau, filiale 1994 - Saur International 1997 – Achat de Cise 2000 - Cise → Saur France 2006 - Saur France → Saur
<b>Secteurs</b>	Eau, déchets, énergie, transport	Eau, déchets, dépollution, énergie	Eau, dépollution
<b>Filiale de l'Eau</b>	Veolia Eau	Lyonnaise des Eaux	-----
<b>Pays d'origine</b>	France	France	France
<b>Zone</b>	5 continents	5 continents	Europe, Afrique, Amérique, Asie
<b>Pays</b>	60	120	Une dizaine
<b>Habitants servis</b>	132 millions	68 millions	12,5 millions
<b>Collaborateurs et employés</b>	319 502 (Veolia Environnement) 82 900 (Veolia Eau)	62 000 (Suez Environnement) 11 600 (Lyonnaise des Eaux)	12 400
<b>Valeurs</b>	Sens du client, responsabilité, innovation, durabilité, performance et solidarité	Proximité au client, esprit d'équipe et d'initiative, durabilité, professionnalité	Esprit d'initiative et d'équipe, transparence, courage d'agir, sincérité, responsabilité sociale
<b>Chiffres d'affaires (2007)</b>	32,6 milliards €, Veolia Env. 10,9 milliards €, Veolia Eau	12,3 milliards €, Suez Env. 1,9 milliards €, Lyonnaise des Eaux	1,54 milliards €
<b>Chiffres d'affaires pour zones</b>	France 44%; autres Pays de l'Europe 36%; Amérique du Nord 8%; Asie 7%; autres Pays 5%	Europe 81%	France 93%

Source : www.veolia.com; www.veoliaeau.com; www.suez-environnement.com; www.lyonnaise-des-eaux.fr; www.saur.fr (informations actualisées au 31 décembre 2008).

un marché en forte expansion (fiche 1) et il est bâti sur quatre piliers – deux « structurels » (la diffusion spatiale et la population) et deux stratégiques (la recherche et la communication) – qui en déterminent la puissance économique et, donc, politique (figure 5).

Par exemple, les deux premières firmes multinationales sont présentes dans les 5 continents, comptent des dizaines des millions de clients et emploient une centaine

de milliers de collaborateurs et de travailleurs. Veolia fournit ses services à 132 millions d'usagers, c'est-à-dire à une population équivalente à celle de la Belgique, de la France et de l'Italie ; le groupe Veolia a 319 502 collaborateurs et employés, trois fois les habitants de la ville de Namur, et Veolia Eau à 82 900 de travailleurs, presque le nombre des habitants de Mons.

La recherche est un pilier de plus en plus fondamental<sup>58</sup>

#### Fiche 1. Le marché mondial des services en eau

Le marché mondial des services en eau est basé sur l'augmentation de la demande et sur la disponibilité décroissante de la ressource rapportées à deux situations différentes : le manque des infrastructures en eau dans les PdED qui nécessitent des structures de captage, de potabilisation et de distribution et l'existence d'aqueducs détériorés et obsolètes dans les PI qu'il faut rétablir. De plus on doit ajouter le problème commun de la pollution qui représente une grande affaire pour les entreprises de la « dépollution » et de la dépollution. Les investissements pour la restauration des infrastructures en eau sont plus ou moins de 534 milliards USD dans les États-Unis et 330 milliards € en Europe ; tandis que les investissements annuels pour les services de base au niveau mondial sont estimés en 60-80 milliards USD (www.pictet.com), avec un marché en forte expansion trainé par la Chine (10,6%) et l'Inde (11,7%). Le marché du dessalement, selon la General Electric, triplera quasi en 10 ans (de 4,3 milliards USD en 2005 à presque 11 milliards USD) et, selon la société de consultation Helmut Kaiser, arrivera à 30 milliards USD (www.sole24ore.it). Le trend croissant des chiffres d'affaires fait accroître la valeur des actions des sociétés cotées en bourse, sans rapport à la qualité du service fourni. Par exemple, en avril 2008 les actions de Aguas de Barcelona ont gagné 5,6% malgré la pire sécheresse du dernier siècle a intéressé la Catalogne et le prix de l'eau est augmenté à 1,60 €/mc (Di Marco, 2008, p. 22). Même la valeur des actions des entreprises des secteurs associés est augmentée de 30% à 150%.



Figure 5. Représentation métaphorique du « bâtiment » du pouvoir de firmes multinationales

promue soit par des fondations privées<sup>59</sup>, soit en partenariat avec des structures de recherche publiques (les universités et les organismes de recherche)<sup>60</sup>, en créant aussi des liens forts avec les communautés scientifiques. De cette façon, les grandes entreprises peuvent accéder aux technologies, aux techniques et aux méthodologies nouvelles et renforcer leurs compétences. À ce sujet, Terry Ruf (2008, p. 3) souligne que « le risque, pour les scientifiques, est de ne plus dépendre, pour financer leur recherche, que des intérêts cachés et complexes à décortiquer, afin que le modèle passe et que les difficultés psycho-sociales des populations soient levées lorsqu'elles n'acceptent pas les *bonnes réformes en cours* ». Le quatrième pilier est constitué par la

communication basée sur la propagande des valeurs dont la plupart sont représentées par des caractéristiques « neutres », qui pourraient même appartenir aux entreprises des armes ou d'autres types (par exemples : le sens du client, l'innovation, l'esprit d'initiative et d'équipe, la professionnalité et le courage d'agir). D'ailleurs, il y a d'autres valeurs fortement positives comme la durabilité, la solidarité et la responsabilité sociale. La communication sert à construire une image positive et rassurante de l'entreprise. Toutefois, les mots ne sont pas les faits. En effet, Veolia et Suez (et leurs filiales) ont un impact environnemental très lourd<sup>61</sup>, ont été condamnés pour des pratiques de corruption afin d'obtenir des contrats de gestion des services en eau<sup>62</sup>, réalisent des politiques de spéculation financière par « l'optimisation fiscale »<sup>63</sup> et ont été accusées des comportements contraires aux droits humains<sup>64</sup>.

Ces quatre piliers sont à la base de la puissance économique des entreprises multinationales qui est bien exprimée par les chiffres d'affaires, surtout s'ils sont rapportés au PIB des États. En effet, on peut voir (tableau 4) que des 183 Pays analysés par The Economist (2008), 114 (environ 62%) ont un PIB plus bas que les entrées du groupe Veolia (33 milliards USD) et que de ces Pays, 79 ont un PIB plus bas que les entrées annuelles de la seule Veolia Eau (11 milliards USD). Tout cela souligne la grande disparité de pouvoir économique entre les firmes multinationales et les États, disparité qui fait mieux comprendre leur pouvoir politique et, donc, leur grande influence par rapport aux gouvernements.

**Tableau 4.** Pays avec un PIB entre 1 et 33 milliards USD (2008)

Pays	PIB (mld \$)	Pays	PIB (mld \$)	Pays	PIB (mld \$)	Pays	PIB (mld \$)
Afghanistan	7,3	Congo	5,1	Kenya	<b>18,7</b>	Polynésie française	4,6
Albanie	8,4	Cote d'Ivoire	<b>16,3</b>	Kirghizstan	2,4	Rép. centrafricaine	1,4
Andorre	2,8	Costa Rica	<b>20</b>	Laos	2,9	Rép. démocratique du Congo	7,1
Angola	<b>32,8</b>	Salvador	<b>17</b>	Lesotho	1,5	Rép. dominicaine	<b>29,5</b>
Antilles néerlandaises	2,8	Érythrée	1	Lettonie	<b>15,8</b>	Réunion	<b>13,7</b>
Arménie	4,9	Estonie	<b>13,1</b>	Liban	<b>21,9</b>	Rwanda	2,2
Aruba	2,1	Éthiopie	<b>11,2</b>	Libéria	0,5	Sénégal	8,2
Azerbaïdjan	<b>12,6</b>	Fidji	2,7	Lituanie	<b>25,6</b>	Serbie-et-Monté-négro	<b>26,2</b>
Bahamas	5,9	Gabon	8,1	Macao	<b>11,56</b>	Sierra Leone	1,2
Bahreïn	<b>12,9</b>	Gambie	0,5	Macédoine	5,8	Syrie	<b>26,3</b>
Barbade	3,1	Géorgie	6,4	Madagascar	5	Somalie	4,8
Belize	1,1	Ghana	10,7	Malawi	2,1	Sri Lanka	<b>23,5</b>
Bénin	4,3	Jamaïque	9,6	Mali	5,3	Soudan	<b>27,5</b>
Bermudes	4,5	Jordanie	<b>12,7</b>	Malte	5,6	Suriname	1,3
Bhoutan	0,8	Groenland	1,7	Martinique	8,6	Swaziland	2,7
Biélorussie	<b>29,6</b>	Guadeloupe	8,7	Mauritanie	1,9	Tadjikistan	2,3
Birmanie	7,5	Guam	2,5	Maurice	6,3	Tanzanie	<b>12,1</b>
Bolivie	9,3	Guatemala	<b>31,7</b>	Moldavie	2,9	Togo	2,2
Bosnie Herzégovine	10	Guinée	3,3	Mongolie	1,9	Trinité-et-Tobago	<b>14,4</b>
Botswana	10,3	Guinée-Bissau	0,3	Mozambique	6,6	Tunisie	<b>28,7</b>
Brunei	6,4	Guinée équatoriale	3,2	Namibie	6,1	Turkménistan	8,1
Bulgarie	<b>26,6</b>	Haïti	4,3	Népal	7,4	Ouganda	8,7
Burkina Faso	5,2	Honduras	8,3	Nicaragua	4,9	Uruguay	<b>16,8</b>
Burundi	0,8	Irak	<b>33,6</b>	Niger	3,4	Ouzbékistan	<b>14</b>
Cambodge	6,2	Islande	<b>15,8</b>	Nouvelle-Calédonie	3,3	Yémen	<b>15,1</b>
Cameroun	<b>16,9</b>	Îles Caïmans	1,9	Oman	<b>30,8</b>	Zambie	7,3
Tchad	5,5	Îles de la Manche	4,2	Panama	<b>15,5</b>	Zimbabwe	3,4
Chypre	<b>16,7</b>	Îles Féroé	1,7	Nouvelle-Guinée	5		
Cisjordanie, Gaza	3,5	Iles Vierges	1,6	Paraguay	7,3		

Source : The Economist, 2008.

## VI. RÉFLEXIONS FINALES

Le problème de l'eau et de la gestion des services hydriques « ouvrent » une discussion plus vaste par rapport aux ressources naturelles qui peuvent concerner également les autres biens communs et le système économique dans son ensemble. En effet, l'eau représente un emblème de la relation population-ressources : sa privatisation est liée inévitablement au paradigme « moderne », basé sur une perception fonctionnelle et réductionniste de la nature<sup>65</sup>, et sa rareté est causée par le système productif et économique dominant. Effectivement, la privatisation de l'eau semble la dernière frontière d'un processus qui a déjà touché les autres ressources naturelles (miniers, énergétiques, agro-alimentaires et génétiques) ; qui a produit leur contrôle centralisé par des grandes entreprises multinationales ; qui a généré des situations d'inégalité et d'injustice, de misère et de maladie, de tensions et de conflits, de destruction du milieu et d'altération des cycles naturels et, surtout, qui a déterminé la perte de souveraineté des peuples.

L'analyse proposée dans cet article met en discussion le système dans son ensemble et soulève des questions éthiques de fond, c'est-à-dire : la domination de la finance mondiale et le contrôle des ressources exercé par des oligopoles sont-ils légitimes ? Est-il juste et souhaitable (d'un point de vue écologique et des droits humains) que les ressources naturelles et, premièrement l'eau, soient gérées selon la vision, les objectifs et les intérêts des puissants ? Selon une logique génératrice de privilèges et, en même temps, d'exclusion ? Est-il juste et souhaitable de permettre la concentration du pouvoir et les relations de domination ? L'application de la logique « privée » à la gestion de l'eau offre-t-elle des bénéfices à l'humanité et à l'équilibre de la planète ? Est-elle capable de garantir la continuité écologique et sociale ? La marchandisation de l'eau, c'est-à-dire la marchandisation de la vie, est moralement acceptable ?

Comme on peut voir l'eau fait émerger deux aspects plus profonds : le discours sur la démocratie, c'est-à-dire la capacité effective du peuple de gouverner la *res publica*, la « maison » commune pour le bien commun<sup>66</sup> ; et le besoin et l'urgence de changer de paradigme, c'est-à-dire de réaliser un changement de vision et de valeurs qui fassent naître au niveau global une culture fondée sur la relation communautés humaines – nature (ou plus précisément, reste de la nature) et sur le sens de responsabilité individuel et collectif (à échelle locale et globale).

### Notes

<sup>1</sup> Dans cet article, l'auteur approfondit un aspect de la géopolitique de l'eau qu'il a traité, de façon plus générale, dans le livre « Geopolitica dell'Acqua », Carocci Editore, Roma, 2009.

<sup>2</sup> La finance désigne les méthodes et les institutions qui

permettent d'obtenir les capitaux dont on ne dispose pas et de placer ceux dont on a la disposition sans emploi immédiat ou que l'on compte utiliser plus tard. Les acteurs de la finance sont tous les agents économiques qui recherchent des capitaux ou qui souhaitent les placer (<http://fr.wikipedia.org>).

<sup>3</sup> Raffestin (1980) affirme que le pouvoir n'est ni une catégorie spatiale, ni une catégorie temporelle, mais qu'il est présent dans chaque « production » qui inscrit ses signes dans l'espace et dans le temps. Il propose le pouvoir – qui n'est ni possédé ni acquis, mais « purement et simplement exercé » – comme la clé de chaque problématique relationnelle.

<sup>4</sup> Le fait qu'on utilise, dans le langage commun, le terme « exploitation » pour indiquer la jouissance des ressources est significatif comme cette attitude envers la nature caractérise le monde contemporain (Lloyd et Dickens, 1993, p. 169). D'ailleurs, dans un système dominé par le marché, au sein duquel les relations sont réglées par celui-ci, il semble « normal » que même le monde naturel est évalué en fonction de son utilité « productive » et économique. Les biens de la nature deviennent, donc, des marchandises d'échange et des instruments producteurs du profit. Au bout la marchandisation de l'eau ne représente que le sommet de l'iceberg d'un processus commencé depuis des siècles et qui a produit des effets de faillite d'un point de vue éthique (parce que non respectueux des droits naturels), environnemental (parce que cause de la détérioration de l'eau) et social (puisque raison des tensions et des conflits).

<sup>5</sup> D'un point de vue de la géographie, ceci comporte un dépassement de l'analyse centre-périphérie (Reynaud, 1991). En effet il n'est plus facile d'identifier nettement les classes socio-spatiales dominantes et celles dominées, car il y a, de plus en plus, d'alliances « transversales » entre les centres et les périphéries à l'échelle mondiale (par exemple les élites gouvernementales ou d'entrepreneurs des Pays « périphériques » et les acteurs de la finance mondiale). Il semble que l'organisation de l'espace monde faite par les institutions supranationales et les grandes entreprises multinationales dépasse la simple donnée géographique, en créant des structures de pouvoir ramifiées auxquelles s'opposent des réseaux de relations (à n'importe quel niveau de l'échelle spatiale) construits sur les flux d'informations et basés sur le copartage des valeurs et des visions (Ciervo, 2008).

<sup>6</sup> Le Rapport sur la Corruption globale désigne l'approche technique et ingénieristique à la gestion de l'eau une des raisons de corruption (Transparency International, 2008).

<sup>7</sup> Selon Riccardo Petrella (2008), « on peut estimer que si la grande *question sociale* du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles a été représentée par la lutte contre la prétention du capital (agricole, industriel et financier) d'être propriétaire du travail humain et contre la prétention des puissances coloniales du Nord d'être propriétaires de l'Afrique, de l'Amérique centrale et du sud, et de l'Asie, le XXI<sup>e</sup> siècle sera marqué par la question de la vie, du droit

à la vie pour tous, contre la prétention (pour l'instant gagnante) du capital financier d'être propriétaire de la vie sur la planète (y compris l'eau), de toutes les formes de vie ».

<sup>8</sup> D'ailleurs, le nouveau millénaire a commencé par deux guerres de l'eau. L'une en Bolivie, un Pays entre les plus riches d'eau ; l'autre en France, la « maison » des trois premières multinationales du secteur hydrique. La première a été combattue dans les rues ; la deuxième a été de type légal. Toutes les deux ont dû faire face à la corruption des gouvernements et ont ouvert le nouveau millénaire avec la « victoire » des intérêts collectifs sur ceux privés, en remunicipalisant les services et en cherchant à expérimenter des modèles nouveaux par la participation et le contrôle social.

<sup>9</sup> Les processus de remunicipalisation se basent sur la prise de conscience de l'échec économique, social et politique d'un certain type de modèle public vicié par le clientélisme, la corruption et le manque d'une véritable démocratie. De ce point de vue, la propriété publique est considérée comme une condition nécessaire mais non suffisante. C'est la raison pour laquelle les nouveaux modèles de gestion publique sont basés sur l'autonomie politique et juridique (indépendance des partis et des groupes de pouvoir) et sur des mécanismes capables d'assurer la transparence, l'efficacité et la durabilité (économique et environnementale), le contrôle et la participation sociale.

<sup>10</sup> Le Manifeste de l'Eau est fondé sur les principes suivants : la reconnaissance de l'eau comme un bien commun et de l'accès à l'eau comme un droit humain, universel et imprescriptible, la participation des citoyens à sa gestion comme un acte de démocratie. Il propose un gouvernement public, solidaire et participatif à réaliser à plusieurs niveaux de l'échelle spatiale par l'institutionnalisation des droits affirmés ; la remunicipalisation des services hydriques ; la réalisation des mécanismes de participation des citoyens ; l'application d'une gestion financière publique qui assure, par la fiscalité générale, la couverture des coûts afin de permettre la quantité minimale vitale à tout le monde et d'interdire le gaspillage (tarifs différenciés et progressifs à trois niveaux : droit, durabilité, gaspillage).

<sup>11</sup> En 2003 en Amérique (Red VIDA, Vigilancia Interamericana Defensa y Derecho al Agua) ; en 2005 en Asie (WPN, Asia Water for People Network et HY-PHEN, Himalayan and Peninsular Hydro-Ecological Network) ; en 2007 en Afrique (AWN, Africa Water Network) ; en 2008 en Europe.

<sup>12</sup> La gestion privée d'un bien vital comme l'eau pose une question plus profonde représentée par le discours sur la démocratie, c'est-à-dire la capacité du peuple de gouverner la *res publica*, la « maison » commune pour le bien commun. Selon Vandana Shiva (2003), le pouvoir des gens est celui « de décider de leur destin, de déterminer de quelle façon leurs ressources naturelles doivent être possédées et utilisées, comment leur

soif doit être apaisée, comment leur nourriture doit être produite et distribuée, quels types de système sanitaire et d'éducation ils doivent avoir ».

<sup>13</sup> Quelques pays ont introduit le droit à l'eau dans leurs Constitutions (Uruguay, Venezuela, Bolivie, Équateur, Sud Afrique) ; d'autres ont déclaré l'eau comme un monopole d'État (Suisse) ou établi par loi que la gestion des services hydriques doit être publique (Pays-Bas, Autriche, Belgique, Luxembourg, Norvège, Suède) ; d'autres encore ont promu des réformes constitutionnelles (El Salvador), par referendum (Colombie) ou par loi populaire (Italie, Honduras). Dans beaucoup de cas, des lois quant à la gestion publique des services en eau (Autriche), la cessation des privatisations (Allemagne, Suisse) et les remunicipalisations (France) ont été réalisées à l'échelle locale.

<sup>14</sup> La Conférence Internationale « Faire la Paix avec l'Eau » a été organisée avec la participation de députés européens des principaux groupes politiques du Parlement Européen et des Autorités fédérales et régionales belges.

<sup>15</sup> Les ressources, loin de pouvoir être définies comme des « choses », expriment plutôt une idée culturelle (Haggett, 1988) et encore plus « une relation qui fait émerger des caractéristiques nécessaires à la satisfaction des besoins » (Raffestin, 1981). Les caractéristiques dépendent des connaissances scientifiques et technologiques, par contre les besoins descendent pour la plupart de la culture.

<sup>16</sup> Selon le PNUD (2006, pp. 5-7), en moyenne, l'accès des ménages à l'eau courante avoisine les 85% pour les 20% les plus nantis de la population (présents surtout dans les PI et dans les villes) contre les 25% pour les 20% les plus pauvres (concentrés surtout dans les PdED, dans les zones rurales et dans les périphéries). Aujourd'hui, plus d'un million d'individus se voient privés du droit à l'eau salubre (et 2,6 milliards d'êtres humains sont sans accès à un dispositif d'assainissement adéquat) et cela arrive surtout dans les pays qui sont les plus riches en ressources en eau. L'absence d'accès à l'eau, au-delà des effets socio-économiques et sanitaires, génère des conséquences sanitaires très graves. Il faut penser que 50% de la population mondiale est exposée à l'eau polluée (par les purins ou les déchets industriels) et plus de 6 millions de personnes (parmi lesquelles 1,8 millions d'enfants), la plupart dans les PdED, meurent chaque année des suites directes de diarrhées ou d'autres pathologies causées par la consommation d'eau insalubre ou par un assainissement inadéquat. En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, l'eau insalubre est la deuxième cause de mortalité chez l'enfant à travers le monde. En 2004, le nombre de décès dus à la diarrhée était de six fois supérieur au nombre annuel moyen de morts dans les conflits armés dans les années 1990.

<sup>17</sup> Comme Conti (1996, p. 166) observe, le sous-développement n'est pas une condition « naturelle » et originelle mais une conséquence nécessaire au fonctionnement du système capitaliste mondial où le centre, en intégrant les

périphéries dans son système, s'approprié de la richesse ici produite (qui, pour une part, bénéficie également aux élites locales). D'ailleurs, parler de Pays sous-développés, en développement et développés signifie transmettre l'idée fallacieuse qu'il y a un seul modèle de développement, notamment celui capitaliste et productiviste.

<sup>18</sup> Selon Yapa (1996) la rareté qui touche notamment les personnes les plus pauvres est fabriquée en dehors, par l'ensemble des relations techniques, sociales, écologiques, culturelles, politiques et intellectuelles diffusées par les réseaux du développement.

<sup>19</sup> « Au niveau écologique, la rareté est engendrée par deux grands procédés : le remplacement de la nature par l'industrie, et la destruction des conditions de production » (Yapa, 2003, p. 122).

<sup>20</sup> En 1798, Malthus affirmait que la progression démographique était plus rapide que la hausse des ressources et dans son « Essai sur le principe de population » il supposait une augmentation de la différence entre la demande et l'offre des ressources. La demande serait liée à la croissance exponentielle de la population, tandis que l'offre augmenterait de façon arithmétique, jusqu'à arriver à une situation dans laquelle la population ne pourrait pas satisfaire ses besoins. Après quasi deux siècles, en 1972, la problématique de la relation population-ressources a été développée par le Massachusetts Institute of Technology qui a élaboré un Rapport sur les limites de la croissance demandé par le Club de Rome. Ce Rapport concentrait l'attention sur l'écart entre la demande et l'offre des ressources, en soulignant les problèmes écologiques causés par les modèles de production et de gestion qui ne considèrent pas les deux variables et leur relation. Les faits démontrent comment l'augmentation de la demande des ressources (y compris celles en eau) est causée par l'accroissement exponentiel des consommations (directes et indirectes) d'une partie de la population mondiale, plutôt que par une augmentation démographique. En effet, au cours du siècle passé la population a quadruplée, tandis que l'usage de l'eau s'est accru de 7 fois surtout dans les PI ([www.unesco.org](http://www.unesco.org)).

<sup>21</sup> Si nous prenons une carte géographique réalisée dans les décennies passées, dans plusieurs cas nous devons relever une absence de correspondance hydrologique : des fleuves détournés ou qui ne rejoignent pas la mer ; des lacs plus petits ou disparus. En considérant ces changements l'Atlas Collins a été modifié en 2003 et l'Atlas Times en 2007.

<sup>22</sup> L'AIRE est une association née dans le but de construire et de renforcer les mécanismes et les partenariats afin d'aborder les problèmes de l'eau partout dans le monde. La fin est de servir de passerelle pour les informations en créant des réseaux entre les acteurs de l'eau et les organisations, sans frontières géographiques, disciplinaires et professionnelles.

<sup>23</sup> Si l'eau devient objet de profit, sa gestion est fonction inévitablement des politiques de croissance plutôt qu'à la

durabilité, son accès libre se transforme en accès exclusif et il est géré suivant des concessions. L'économiste Kenneth Lux (2003, p. 8) a formalisé ce concept par les équations suivantes :

1) *Self-interest à Profit Motive à Growth* ; 2) *Common Good à Non Profit à Sustainability*.

<sup>24</sup> Selon le PNUD (2006, p. 89) « l'eau était considérée comme trop importante pour la santé publique, la prospérité nationale et le progrès humain pour la laisser aux mains de sociétés dont l'objectif était de maximiser leurs profits plutôt que d'optimiser les avantages sociaux ».

<sup>25</sup> Même dans le cas où les sociétés privées sont possédées par les autorités publiques, elles doivent répondre à la logique du profit et aux règles de la finance. Par conséquent, les autorités publiques, actionnaires d'une société de droit privé, se trouvent dans une situation de conflit d'intérêt, l'intérêt public et celui privé. En effet, d'un côté elles ont le devoir de garantir : la diffusion des services sur la base des critères d'équité sociale et spatiale ; l'accès à l'eau à tous les habitants (y compris les plus pauvres) ; un service de qualité ; des tarifs proportionnels aux consommations afin de décourager le gaspillage ; le respect des équilibres écologiques. De l'autre côté, les autorités publiques, en qualité d'actionnaires, ont l'intérêt reconnu par la loi d'obtenir le profit qui, par contre, demande une augmentation des entrées et une réduction des coûts.

<sup>26</sup> Le partenariat public-privé (PPP) est bien défini par Laimé (2003) comme la captation d'une rente publique, dont la philosophie est représentée par la socialisation des pertes et la privatisation des profits.

<sup>27</sup> D'ailleurs, l'idée des canalisations parallèles n'est pas imaginable. D'un autre côté, la séparation verticale du secteur, c'est-à-dire la segmentation du cycle (approvisionnement, distribution, traitement des égouts, épuration, etc.) parmi plusieurs sociétés, ne serait pas efficiente. En effet, elle serait contraire aux principes de gestion intégrée par rapport aux économies d'échelle et d'envergure, et elle conduirait à une fragmentation des responsabilités.

<sup>28</sup> Dans un marché de monopole l'offreur, qui est le seul à produire et à vendre un bien ou un service, peut imposer le prix. Cette situation est considérée nuisible pour les clients qui ne peuvent que subir le prix.

<sup>29</sup> Un monopole géré par des acteurs privés demanderait des mécanismes institutionnels de contrôle dans le but de garantir l'intérêt public. Toutefois, comme l'expérience du Royaume-Uni démontre (Goldstein, 1997), les contrôles sont complexes d'un point de vue administratif et onéreux d'un point de vue économique.

<sup>30</sup> « Du point de vue du développement humain, il y a une limite au recouvrement des coûts par la seule tarification. Cette limite se situe au niveau où l'eau devient inabordable financièrement pour les ménages pauvres. Un recouvrement intégral des coûts reviendrait à priver des millions de personnes aujourd'hui dépourvues d'accès à l'eau [...] Une étude réalisée en Amérique latine

révèle qu'une tarification couvrant intégralement les coûts poserait des problèmes d'accessibilité financière pour 1 ménage sur 5 de cette région [...] L'accessibilité financière est un problème tout aussi grave en Afrique subsaharienne, où quelque 70% des familles pourraient éprouver des difficultés à payer leurs factures si les fournisseurs d'eau cherchaient à atteindre un recouvrement intégral de leurs coûts » (PNUD, 2006, p. 97).

<sup>31</sup> Dans le cas d'une société privée le prix est déterminé par le critère du *full recovery cost*, c'est-à-dire que le prix du service doit couvrir les coûts de gestion, les investissements et la rémunération du capital (le profit). De plus le taux de retour sur les investissements doit être attractif par rapport à d'autres emplois alternatifs du capital financier. En France, une étude réalisée par l'Union des Consommateurs montre comme l'eau fournie par le secteur public a un prix plus bas de 60% par rapport à l'eau fournie par les sociétés privées ([www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)). En Bolivie, en 2000, à cause de la privatisation et de l'augmentation des tarifs de 300% explosa la première « guerre de l'eau » du nouveau millénaire.

<sup>32</sup> Les stratégies tarifaires visant à maximaliser les profits risquent de minimiser les avantages sociaux et d'engendrer une agitation politique (PNUD, 2006, p. 93).

<sup>33</sup> Elle est causée par la diminution de la capacité décisionnelle et de contrôle des gouvernements due à la difficulté ou à la perte d'accès aux informations (à cause des clauses de confidentialité présentes dans les contrats de concession ou du secret commercial). Par exemple, Aguas del Tunari (la société privée de gestion des services en eau à Cochabamba en 1999), à la suite de la hausse des prix, se refusa de communiquer le modèle financier faisant appel au secret commercial (Ciervo, 2006).

<sup>34</sup> Les firmes du secteur des infrastructures et des services hydriques peuvent être responsables de la négation du droit à l'eau et de la destruction des sources traditionnelles (causé par la pollution, le détournement des fleuves, etc.), en produisant des effets très graves pour les communautés des paysans et des indigènes d'un point de vue écologique, social, sanitaire et économique ([www.survival.it](http://www.survival.it)). De plus, les multinationales sont souvent présentes dans les Pays où il y a des violations des droits humains, ils se rapportent aux gouvernements répressifs, ils militarisent leurs sites et utilisent la police publique et privée afin de protéger leurs implantations des protestations des gens (Amnesty International, 2004).

<sup>35</sup> Aujourd'hui la BM, au début pensée afin de supporter la reconstruction de l'Europe après la seconde guerre mondiale, est composée de deux organismes de développement distincts, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), qui s'occupe des Pays à revenus intermédiaires et des Pays pauvres solvables, et l'Association internationale de développement (IDA), qui s'occupe des Pays considérés les plus pauvres de la planète. Ensemble, elles accordent des prêts à faible intérêt, des crédits et des dons, dans le but, entre autres choses, de développer le secteur financier et

le secteur privé, l'administration publique et les infrastructures, l'agriculture, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. D'autres membres du Groupe BM sont l'IFC, Société Financière Internationale (qui propose des prêts, des participations, des produits de financement structurés et de gestion des risques ainsi que des services-conseils visant à renforcer le secteur privé dans les PdED), la MIGA, Agence multilatérale de garantie des investissements (qui donne des assurances pour la couverture du risque politique) et l'ICSID, Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements ([www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)).

<sup>36</sup> Les cinq grands donateurs sont les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne. Ils nomment chacun un administrateur, tandis que les autres Pays membres sont représentés au total par 19 administrateurs.

<sup>37</sup> Dans certains cas, les gouvernements, surtout des PdED, peuvent soutenir les processus de privatisation même sur la base des raisons de type perceptif (Bailey, 1984). En effet, d'un côté les gouvernements sont convaincus que la gestion publique ou communautaire n'est pas capable de faire face aux défis mondiaux ; de l'autre côté, ils peuvent être fascinés par le concept de « développement » et par les images de la modernisation (dont les grandes entreprises sont le symbole) et, par conséquent, ils semblent anxieux d'entrer, à plein titre, dans le processus de globalisation.

<sup>38</sup> Par exemple, en 1981, au Chili le Code de l'Eau a permis la privatisation de la plupart des entreprises de gestion des services hydriques quoiqu'elles aient été présentées même par la BM comme des exemples d'efficience (CEPAL, 2000).

<sup>39</sup> Raffestin (1980) dans son livre « Pour une géographie du pouvoir » analyse même le rôle de langue en tant que véhicule du pouvoir qui détermine un modèle de représentation de « l'univers ».

<sup>40</sup> L'activité d'irrigation « moderne », répandue à grande échelle depuis 1960 (la superficie irriguée est passée de 110 millions d'hectares en 1959 à 277 en 2003), est fortement responsable de la paupérisation des ressources en eau, de la salinisation des terrains et de la désertification. L'engorgement et la salinisation touchent presque 30% des terres irriguées et, chaque année, réduisent la superficie cultivable de 1-2% ; la dégradation des terrains concerne 70% des terres arides et un sixième de la population mondiale (FAO, 2002, pp. 8,16).

<sup>41</sup> À l'échelle mondiale l'agriculture pluviale est pratiquée sur 83% des terres cultivées et fournit plus de 60% de la production alimentaire mondiale (FAO, 2002, p. 16).

<sup>42</sup> En Inde, par exemple, depuis les années 1980, le nombre de citernes, d'étangs et d'autres réserves d'eau de surface a chuté de près d'un tiers, réduisant considérablement les capacités de recharge des eaux souterraines locales, avec des effets négatifs d'un point de vue écologique et socio-économique (PNUD, 2006, p. 196).

<sup>43</sup> La Commission Mondiale des Grands Barrages est née à la suite d'une initiative sponsorisée par l'UICN, Union International pour la Conservation de la Nature, et la BM.

<sup>44</sup> À ce sujet, on peut voir les textes suivants. Blanc N, Bonin S. (dir.) (2008) ; Grillotti M.G. (dir.) (2008) ; Isenburg T. (1981).

<sup>45</sup> Par exemple, en Bolivie, 962 professionnels, appelés entre 1994 et 1997 à travailler aux projets gouvernementaux financés par l'extérieur, 89,81% ont été rétribués (partiellement ou totalement) de la BM et de la BID et 10,18% ont été rétribués par l'USAID, l'UE, la GTZ et l'ONU (Fernandez Teràn, 2003).

<sup>46</sup> Selon Gould (1998, p. 326) « Le langage commun a une structure et génère ses conditionnements ; et du moment que nous sommes ce que nous pensons et la pensée est langage, ainsi, définitivement, nous sommes conditionnés ».

<sup>47</sup> Le Conseil Mondial de l'Eau (association de droit français avec son siège à Marseille) a été créé en 1996 par la volonté des grandes entreprises multinationales, des organisations internationales et de quelques Pays (Canada, Japon, France et Pays-Bas). L'idée est née officiellement pendant le 8<sup>e</sup> Congrès mondial de l'eau, tenu au Caire en 1994 et organisé par l'AIRE. Une résolution établissait la création du Conseil Mondial de l'Eau ainsi qu'un comité chargé de mettre au point l'ensemble de la procédure précédant sa création. L'objectif était « de faire naître un consensus sur la nécessité de mettre en place une organisation fédératrice commune afin d'unifier les efforts disparates, partagés et inefficaces dans le domaine de la gestion de l'eau à l'échelle mondiale » ([www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)).

<sup>48</sup> Il faut ajouter les organismes de recherche qui répandent en manière indirecte cette « culture » par le type de connaissance et les technologies développées, les modalités de communication et d'implémentation des projets.

<sup>49</sup> Le Conseil Mondial de l'Eau depuis 2005 est présidé par Loïc Fauchon, PDG de la Société des Eaux de Marseille (filiale de la Veolia et de la Suez), et composé de plusieurs grandes entreprises non seulement du secteur hydrique mais aussi du secteur pétrolier, des constructions et des infrastructures. Selon Loïc Fauchon (1998): « L'eau, c'est toujours la vie, l'eau c'est parfois la mort. Mais l'eau c'est aussi le pouvoir, l'eau c'est aussi l'argent [...] et ce sera demain encore plus qu'aujourd'hui, une richesse [...] La maîtrise de son utilisation est indispensable au développement que l'on dit durable. Il faut pour cela, une grande sérénité dans l'approche technicienne et gestionnaire [...] C'est déjà me semble-t-il, l'intérêt de notre rencontre : celui de faire disparaître pas à pas, toutes les situations hydro-conflituelles, celui de mettre progressivement en place un nouvel ordre mondial de l'eau ».

<sup>50</sup> En mars 2009, à Istanbul le 5<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau est terminé en déclarant l'eau un besoin fondamental. Toutefois, des dizaines de Pays ont pris une position

contraire, affirmant que l'eau est un droit humain et plusieurs institutions locales, nationales et internationales ont contribué aux travaux du Forum Alternatif. Le président de l'Assemblée de l'ONU, D'Escoto, a déclaré que « tous ceux qui sont engagés dans la privatisation de l'eau [...] sont responsables pour la négation d'un droit humain » et il a reconnu que « l'orientation du Forum est profondément influencée par les sociétés privées de l'eau ».

<sup>51</sup> Afin de traduire dans les faits la « nouvelle » vision de l'eau et de promouvoir la « collaboration » entre le secteur public et le secteur privé, la BM et les autres organismes internationaux ont créé le Global Water Partnership (GWP) qui se coordonne avec le Conseil par la Commission Mondial de l'Eau (fondée en 1998). Il faut ajouter les groupes de pression et de « coordination » entre le secteur public et celui privé – créés par les grandes entreprises et ouverts à la participation des banques et des institutions financières – comme l'International Private Water Association (IPWA), née en 1999 à New York ; et l'AcquaFed, la fédération internationale des opérateurs privés de l'eau, créée en 2005 à Bruxelles.

<sup>52</sup> Boggio et Dematteis (2002, p. 110) soulignent que « passer de l'eau du bon Dieu à l'eau d'État » et, on ajoute, à celle de marché, « signifie des changements de techniques, de bilan des coûts et bénéfiques économiques, mais avant tout il s'agit d'une révolution culturelle ».

<sup>53</sup> Il s'agit de la conception des cultures autochtones de l'Afrique, des Amériques et de l'Australie et même des cultures traditionnelles des Pays européens (y compris la culture grecque et romaine), jusqu'aux processus de « privatisation » des *commons* commencés en 1600 par l'appropriation des terres. D'ailleurs, le sens du sacré par rapport aux éléments naturels, et notamment à l'eau, est commun à toutes les religions – hébraïque, chrétienne, islamique, hindouiste, bouddhiste, taïste, shintoïste et dans le confucianisme – même si dans le cas de la tradition juif-chrétienne l'interprétation donnée à la bible a favorisé l'affirmation d'un comportement de domination sur la nature.

<sup>54</sup> Au FMI, le droit de vote est également proportionnel aux apports de capital. De cette manière, encore une fois, la volonté et les intérêts des actionistes principaux deviennent prééminents.

<sup>55</sup> La Kemble Water Ltd est contrôlée par la Kemble Water Holdings Ltd, possédée pour la plupart par des Macquarie's European Infrastructure Funds 1 & 2 (ainsi que d'autres sociétés d'investissement). Ces derniers Fonds sont gérés à leur fois du Macquari Capital Funds Ltd qui est un membre du Macquarie Group Ltd, présent dans le secteur des investissements pour les infrastructures (transport, eau, télécommunication, énergie).

<sup>56</sup> La Macquarie, fondée en 1969, est présente dans plus de 26 Pays. Son siège principal est localisé à Sidney.

<sup>57</sup> La Veolia Environnement et la société Vigie I ont constitué en 2008 une société anonyme dénommée « Veolia Environnement Europe Services », ayant son siège à Bruxelles. La société a un capital social



constitutif de 100 000 € représenté par mille actions, dont 999 souscrites par la Veolia et une action par la Vigie I. L'objet de la société est de faire toutes les opérations financières, mobilières, immobilières et diverses (pour compte propre, de tiers ou en participation, en Belgique et à l'étranger), pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

<sup>58</sup> Au-delà des centres d'analyse et des réseaux de laboratoires, les multinationales gèrent directement des centres de recherche. La Veolia a 3 centres de recherche principaux (eau, propreté et énergie, transport) et un budget en 2008 de 160 millions €, 425 chercheurs et 425 développeurs de terrain ([www.veolia.com](http://www.veolia.com)). La Suez Environnement en 2008 a consacré 65 millions € à la recherche et au développement technologique. Elle a 500 chercheurs et experts, plusieurs centres de recherche et d'innovation qui réalisent, chaque année, plusieurs dizaines de programmes de recherche et qui proposent un millier de missions d'assistance technique et de formation ([www.suez-environnement.fr](http://www.suez-environnement.fr)).

<sup>59</sup> L'Institut Veolia Environnement ([www.institut.veolia.org](http://www.institut.veolia.org)); le CIRCEE, Centre International Sur l'Eau et l'Environnement ([www.cirsee.fr](http://www.cirsee.fr)), le centre de recherche le plus important de Suez Environnement auquel il faut ajouter le DENARD aux USA, le SWRC en Chine et le CETAQUA en Espagne; la SWELIA (un groupement d'entreprises du Languedoc-Roussillon dans le secteur Eau et Assainissement); la FARM, Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde ([www.fondation-farm.org](http://www.fondation-farm.org)) – réalisée par la Veolia et la Suez, Carrefour, le Crédit Agricole et Limagrain – qui a entre ses membres fondateurs Michel Camdessus, ancien gouverneur de la Banque de France et ancien directeur du FMI.

<sup>60</sup> Un exemple est le Cluster Eau ([www.verseaudeveloppement.com](http://www.verseaudeveloppement.com)) – autodéfini « le futur pôle de compétitivité mondiale » – par rapport auquel Ruf (2008) souligne que « il y a le souci des prometteurs des recherches publiques sur l'eau d'établir un pôle de compétence reconnu par les autorités publiques nationales françaises et soutenus par les entreprises privées de l'eau, au point d'ailleurs d'en présider la structure ».

<sup>61</sup> Les filiales de Veolia (ex Vivendi) et de Suez Lyonnaise sont dans la carte éditée en 1998 par l'Agence de l'Environnement du Royaume-Uni à la deuxième et troisième place des pires pollueurs ([www.socialistdemocracy.org](http://www.socialistdemocracy.org)).

<sup>62</sup> En Europe, un cas de corruption dans l'affaire de l'eau parmi les plus éclatants est celui de Grenoble par rapport auquel la Cour d'Appel a donné des condamnations exemplaires, le Conseil d'État a annulé la privatisation, la Cour de Cassation a confirmé que la privatisation de l'eau au bénéfice de la Lyonnaise des Eaux avait été obtenue par corruption et que les usagers avaient subi un préjudice ([www.ades-grenoble.org](http://www.ades-grenoble.org); <http://eausecours.free.fr>). Sur les cas de corruption on peut voir aussi :

Barlow, 2001; Hall, 2001; Transparency International 2008; <http://eau.apinc.org>; [fr.transnationale.org](http://fr.transnationale.org).

<sup>63</sup> À cet égard, Veolia Environnement, en janvier 2008, a créé en Belgique (qui avait réalisé, depuis 2006, un complexe système de déduction fiscale pour le capital de risque) une société dénommée « Veolia Environnement Europe Services » (afin de servir de banque interne au groupe) en transférant 3 milliards € de ses fonds propres sur les comptes de la nouvelle société dans le but de payer moins d'impôts. Plus la Veolia place de fonds dans le capital social de sa filiale belge moins sa maison-mère française paie d'impôts sur les sociétés, en Belgique comme en France (Laimé, 2009). En effet, le bilan de Veolia Environnement Europe Services au 19/03/2009 montre comme la société a son début (02/01/08) avait un capital social souscrit de 100 000 € qui, au 31/01/2008, a été augmenté par la Veolia Environnement de 2 440 000 000 € et au 30/06/2008 de 410 000 000 €.

<sup>64</sup> Veolia (ex Vivendi) et Suez comparaissent dans un Rapport sur les risques de violation des droits humains réalisé par Amnesty International (2004). Le Rapport relève 14 types de violations causées par les activités et la présence des firmes multinationales, de leurs filiales ou de leurs sociétés associées.

<sup>65</sup> Le paradigme cartésien (fondé sur les quatre piliers de l'évidence, la causalité, l'exhaustivité et le réductionnisme) est à la base de la pensée du siècle des lumières et de l'individualisme libéral dont John Locke est considéré comme le précurseur. En effet, par son deuxième « Traité sur le Gouvernement », Locke légitimait la pratique de l'appropriation des *Commons*, c'est-à-dire des biens communs (répandue en Europe au cours du XVII<sup>e</sup> siècle), sur la base du droit de propriété dérivant de la transformation, au moyen du travail humain, des ressources naturelles « inertes » en biens utiles à l'homme. Donc, le travail appliqué confèrait le droit de posséder les ressources naturelles. Même dans les colonies européennes en Amérique du Nord, on répandit graduellement la propriété individuelle basée sur l'appropriation exclusive (au moyen du travail appliqué, mais aussi de la violence et du vol) de la terre et des ressources naturelles par les « premiers venus ». Il s'agissait de celle qui a été appelée « économie des cowboys ».

<sup>66</sup> Voir note 12.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABU-ZEID M. 1997. Satisfying future national and international water demand, *Options Méditerranéennes*, Sér. A/n° 31, pp. 79-84.
- ADDLEY E. 2001. Tourist's Water Demands Bleed Resorts Dry, *The Guardian*, 12/05.
- AMNESTY INTERNATIONAL 2004. *Business & Human Rights. A Geography of Corporate Risk*, in [www.amnesty.it](http://www.amnesty.it)

- ASSEMAE 2006. *Experiências de Êxito em Serviços Públicos Municipais de Saneamento*, Sao Paulo : Assemae.
- BAILLY A. S. 1984. La géographie des représentations : espaces perçus et espaces vécus, A. S. Bailly, *Les concepts de la géographie humaine*, Paris : Masson, pp. 133-139.
- BARLOEW M. & CLARKE T. 2002. *I padroni dell'acqua*, in *Internazionale*, 452, pp. 22-25.
- BANQUE MONDIALE 1995. *Private Sector Participation in Water Supply and Sanitation in Latin America*, Washington : Banque Mondiale.
- BANQUE MONDIALE 2002. *The Environmental Implications of Privatization*, Washington : Banque Mondiale.
- BLANC N. & BONIN S. (dir.) 2008. *Grands barrages et habitants*, Paris : Éditions de la Maison de science de l'homme.
- BOGGIO F. & DEMATTEIS F. 2002. *Geografia dello Sviluppo. Diversità e disuguaglianze nel rapporto Nord-Sud*, Torino : UTET.
- BRITO D.L., INTRILIGATOR M.D. & SHESHINSKI E. 1997. Privatisation and the Distribution of Income in the Commons, *Journal of Public Economics*, 64, pp. 181-205.
- CEPAL 2000. *Red de Cooperación en la Gestión Integral de Recursos Hídricos para el Desarrollo Sustentable en America Latina y el Caribe*, Carta Circular , 13, dicembre.
- CIERVO M. 2006. L'acqua: da dono della terra a bene economico. Il caso di Cochabamba (Bolivia), *Bollettino della Società Geografica Italiana*, 3, pp. 789-818.
- CIERVO M. 2007. Il caso di Cochabamba (Bolivia), dopo la guerra dell'acqua: la riorganizzazione territoriale per la gestione della risorsa idrica, *Bollettino della Società Geografica Italiana*, 4, pp. 949-975.
- CIERVO M. 2008. Cochabamba: dopo la guerra dell'acqua la battaglia del potere per il controllo delle risorse idriche, *Bollettino della Società Geografica Italiana*, 3, pp. 701-738.
- CLAVAL P. 1978. *Espace et pouvoir*, Paris : Presses Universitaires de France.
- CMB, COMISIÓN MUNDIAL DES GRANDS BARRAGES 2000. *Represas y desarrollo. Un nuevo marco*, in [www.dams.org](http://www.dams.org).
- CONTI S. 1996. *Geografia economica*, Torino : UTET.
- DI MARCO F. 2008. L'acqua di ACEA disseta anche la cedola, *Borsa e finanza*, 12 aprile, p. 22.
- FAO 2002. *Eau et agriculture*, Roma : FAO.
- FAUCHON L. 1998. Gestion future des ressources en eau dans l'espace méditerranéen, *Congres International de Kaslik, Libain*, 18-20 juin 1998, in [www.funredes.org/agua/files/education/FAUCHON.rtf](http://www.funredes.org/agua/files/education/FAUCHON.rtf)
- FERNANDEZ TERAN R. 2003. *FMI, Banco Mundial y Estado neocolonial, poder supranacional en Bolivia*, La Paz : Plural.
- GOLDSTEIN A. 1997. I servizi di pubblica utilità in Gran Bretagna: sviluppi recenti in materia di privatizzazioni e regolamentazione, *Economia Pubblica*, 1, pp. 59-88.
- GOULD P. 1998. *Il mondo nelle tue mani*, Milano : Franco Angeli.
- GRILLOTTI M. G. (dir.) 2008. *Atlante tematico delle Acque d'Italia*, Genova : Brigati.
- HAGETT P. 1998. *Geografia. Una sintesi moderna*, Bologna : Zanichelli.
- HALL 2001. *El agua en manos publicas*, London : Universidad de Greenwich.
- ISENBURG T. 1981. *Acque e Stato*, Milano : Franco Angeli.
- LAIME M. 2003. *Le Dossier de l'eau : pénurie, pollution, corruption*, Paris : Seuil.
- LAIME M. 2009. Pour Veolia, la moralisation du capitalisme passe par la Belgique, *Le Monde Diplomatique*, 29/05/2009.
- LEMBO R. 2007. *Fatti d'acqua*, Tip, Roma : Ograro.
- LLOYD P. & DICKEN P. 1993. *Nuove prospettive su spazio e localizzazione*, Milano : Franco Angeli.
- LUX K. 2003. The Failure of the Profit Motive, *Ecological Economics*, 44, pp. 1-9.
- PETRELLA 1998. *Le Manifeste de l'Eau : pour un contrat mondial*, Loverval : Labor.
- PETRELLA 2004. *Désir d'humanité, Le droit de rêver, Écosociété*, Loverval : Labor.
- PETRELLA R. 2008. L'eau, la question sociale du XXI<sup>e</sup> siècle, *Le Monde Diplomatique*, 30/11/2008.
- PNUD 2006. *Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*, Paris : PNUD.
- POLARIS INSTITUTE 2003. *Global Water Grab*, Ottawa : Polaris Institute.
- RAFFESTIN C. 1980. *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : LITEC.
- RECLUS E. 1908. *L'Homme et la Terre*, Paris : Librairie universelle.
- REYNAUD A. 1991. *Disuguaglianze regionali e giustizia socio-spaziale*, Milano : Unicopli.
- RUF T. 2008. *De quoi le « 13e congrès mondial de l'eau de Montpellier » est le nom ?*, in [http://web.mac.com/t.ruf/ArchirrigationMed/Bienvenue\\_aux\\_archives.html](http://web.mac.com/t.ruf/ArchirrigationMed/Bienvenue_aux_archives.html).
- SASSEN S. 1998. *Fuori controllo. Mercati finanziari contro stati nazionali: come cambia la geografia del potere*, Milano : Il Saggiatore.
- SHIVA V. 2003. *La Guerre de l'Eau : privatisation, pollution et profit*, Paris : Parangon.
- THE ECONOMIST 2008. *Il mondo in cifre*, Roma : Internazionale.
- TRANSPARENCY INTERNATIONAL 2008. *Global Corruption Report 2008, Corruption in the Water*, Cambridge University Press.
- UNESCO-IHE 2004. *Water Footprint of Nation, Value of Water*, Research Report Series n° 16.

- VALLEGA A. 1989. *Geografia umana*, Milano : Mursia.
- YAPA L. 1996. What Causes Poverty ? A postmodern, *View in Annals of the Association of American Geographers*, 86, pp. 707-728.
- YAPA L. 2003. *Déconstruire le développement*, in *Défaire le développement, refaire le monde*, Paris : L'Aventurine, pp. 111-124.

*Coordonnées de l'auteure :*

Margherita CIERVO  
Département de Sciences Géographiques  
Faculté d'Economie, Université de Bari, Italie  
ciervo.margherita@gmail.com